

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT**N ° 268**

présenté par
Mme Brugnera

ARTICLE 2

Substituer aux mots :

« formation de professionnels disposant »,

les mots :

« transmission, dans le cadre de la formation initiale et continue, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.